



**Rapport Annuel**

**Sur le Prix et la Qualité**

**du**

**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**- Exercice 2016 -**

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> .....	page 3
👉 <i>Organisation administrative du service</i>	
👉 <i>Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population         Desservie</i>	
👉 <i>Prestations assurées dans le cadre du service</i>	
👉 <i>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)</i>	
👉 <i>Activités du service en 2016</i>	
 <b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC</b> .....	page 13
👉 <i>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif</i>	
 <b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC</b> .....	page 14
👉 <i>La redevance assainissement non collectif</i>	
👉 <i>Dépenses et recettes d'exploitation 2016</i>	
 <b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC</b> .....	page 16
👉 <i>Investissements 2016</i>	
👉 <i>Etat de la dette</i>	

# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Organisation administrative du service

Suite à la prise de compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement - ... Assainissement non collectif », la Communauté de communes du Pays de Lanouaille s'est dotée par délibération du 28/02/2002 d'un service d'assainissement non collectif.

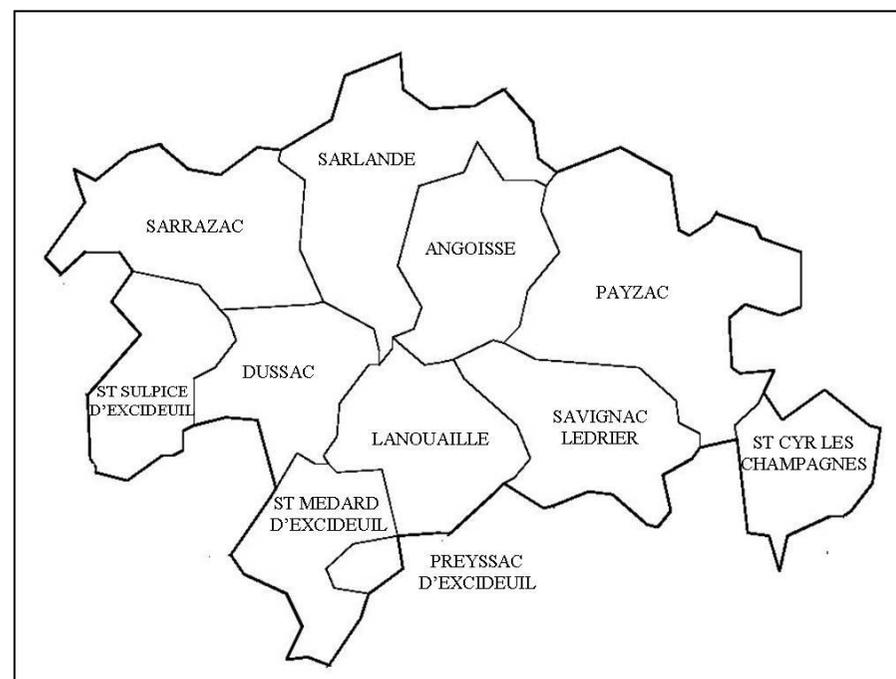
→ Ce service, avec budget annexe, est exploité en régie et dispose de deux techniciens, chargés :

1. de renseigner les usagers sur l'assainissement ;
2. de procéder au contrôle technique de conception et de réalisation des installations d'assainissement autonomes (neuves ou réhabilitées) ;
3. de procéder au contrôle technique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

→ Le service intervient sur 11 communes, à savoir :

- ANGOISSE
- DUSSAC
- LANOUAILLE
- PAYZAC
- PREYSSAC D'EXCIDEUIL
- ST CYR LES CHAMPAGNES
- ST MEDARD D'EXCIDEUIL
- ST SULPICE D'EXCIDEUIL
- SARLANDE
- SARRAZAC
- SAVIGNAC LEDRIER

Chacune de ces communes ayant transféré leur compétence assainissement non collectif à la Communauté de communes.



→ Le règlement de service a été adopté par le conseil communautaire en date du 15 septembre 2005, modifié les 26 octobre 2006, 3 février 2011, 13 décembre 2012 et 16 décembre 2016.

→ Les zonages d'assainissement ont été réalisés sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.

Délibérations des communes approuvant le zonage d'assainissement :

- le 14 novembre 2002, pour la commune de St Médard d'Excideuil,
- le 27 juin 2003, pour la commune de Preyssac d'Excideuil,
- le 16 septembre 2004, pour les communes de Payzac, St Cyr les Champagnes, Sarlande et Savignac Lédrier
- le 26 janvier 2006, pour les communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, St Sulpice d' Excideuil et Sarrazac.

 Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie (D 301.0)

COMMUNES	Installations ANC estimées après travaux Assainissement Collectif et données INSEE sur le logement	Estimation de la population desservie (d'après taux occupation INSEE)
ANGOISSE	260	452
DUSSAC	193	312
LANOUAILLE	273	461
PAYZAC	454	647
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	51	86
ST CYR LES CHAMPAGNES	190	243
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	315	476
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	176	212
SARLANDE	247	371
SARRAZAC	264	311
SAVIGNAC LEDRIER	348	505
<b>TOTAUX</b>	<b>2771</b>	<b>4076</b>

## Prestations assurées dans le cadre du service

### **Information et sensibilisation des usagers et des acteurs de l'assainissement non collectif**

Une des principales missions du SPANC est de répondre aux attentes et interrogations des usagers mais aussi des acteurs de l'assainissement non collectif (élus, artisans, bureaux d'études, architectes...) en les informant sur la réglementation en vigueur (entretien, articles, plaquettes...).

### **Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT. Soit :**

#### **- Pour les Installations neuves ou réhabilitées :**

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation.

Le service effectue **le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier**. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- conforme avec la réglementation en vigueur
- en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, **le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages**. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

#### **- Pour les Installations existantes :**

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

#### **- Pour l'ensemble des Installations :**

Pour l'ensemble des installations contrôlées, la réglementation prévoit un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien. Il a pour objectif de vérifier que le fonctionnement des dispositifs d'assainissement ne crée pas de nuisances environnementales et/ou de problèmes sanitaires.

La périodicité des contrôles a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- le 1<sup>er</sup> contrôle périodique = 5 ans après le diagnostic de l'installation

- tous les 5 ans : pour les installations non conformes présentant un risque de salubrité publique et / ou de sécurité
- tous les 9 ans : pour les installations conformes ou pour les installations non-conformes ne causant aucun risque de salubrité publique et /ou de sécurité

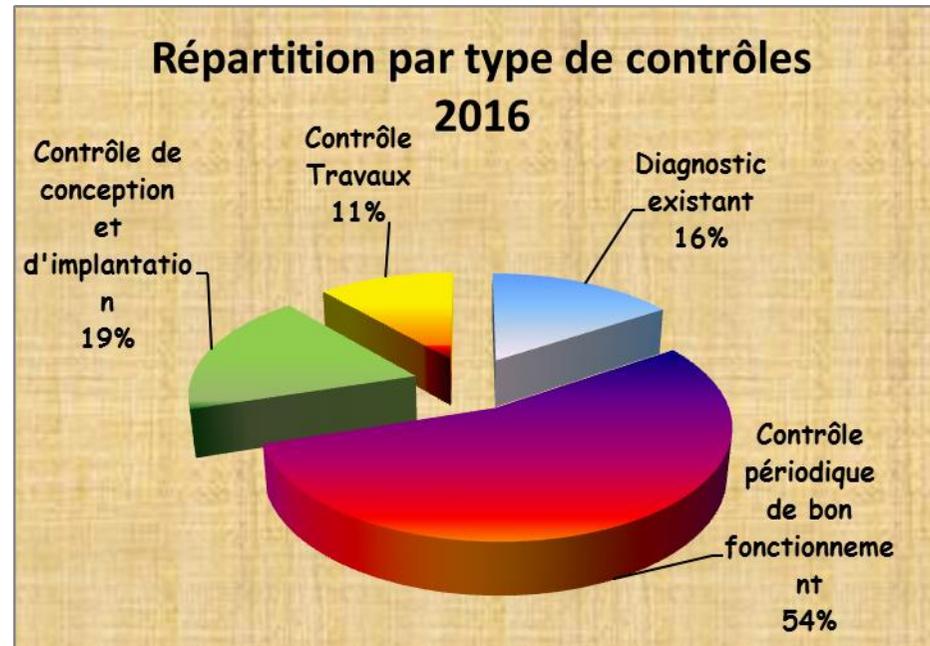
*A l'issue de chacun des contrôles un rapport de visite est rédigé et est transmis au propriétaire, au locataire s'il y a lieu et à la commune.*

**Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :**

	Nombre de points	Points obtenus
<b>A/ Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	20
Application d'un règlement de SPANC approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30	30
<b>B/ Eléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place</b>		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

👉 Activités du service en 2016 :

Diagnostic existant	Contrôle périodique de bon fonctionnement	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle Travaux	TOTAL
66	229	78	48	421

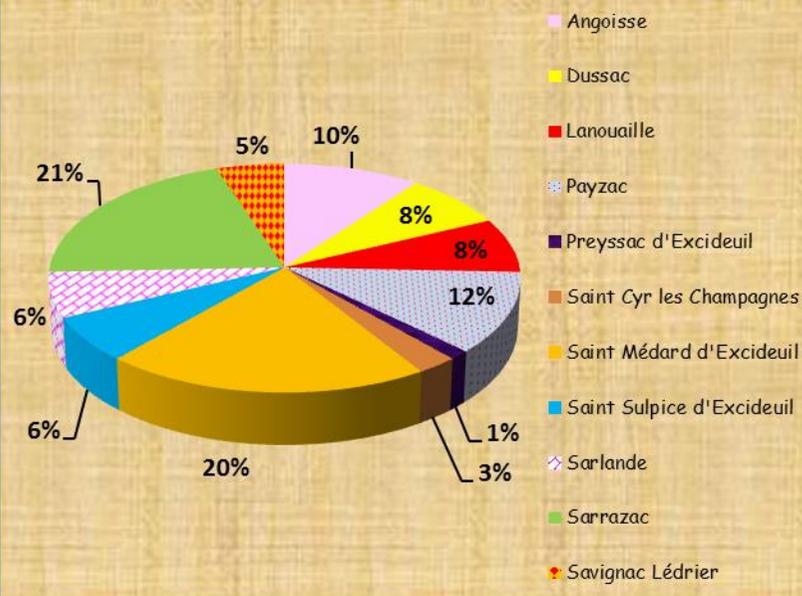


## Détail des contrôles sur le territoire de la Communauté de communes du pays de Lanouaille

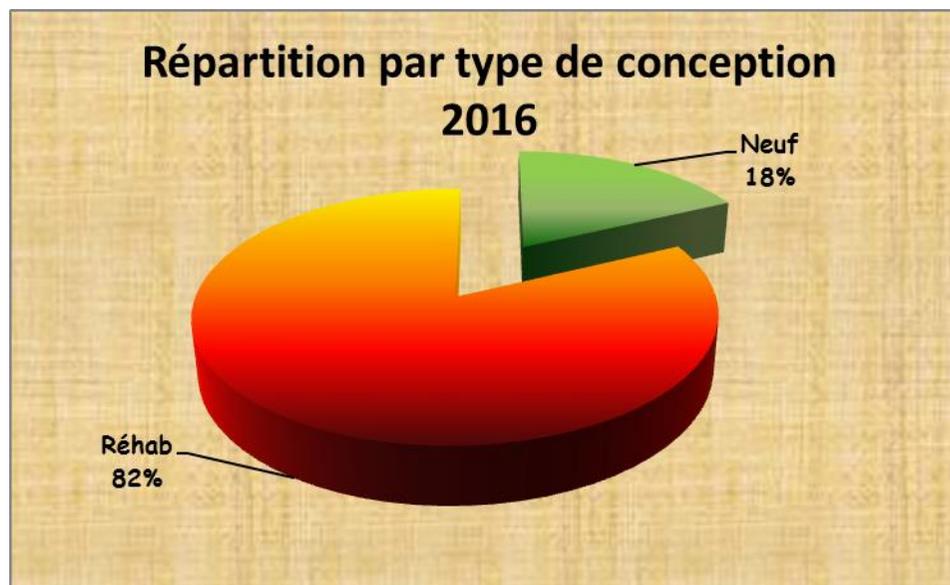
### Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de conception et d'implantation

Communes	Angoisse	Dussac	Lanouaille	Payzac	Preyssac d'Excideuil	St Cyr les Champagnes	St Médard d'Excideuil	St Sulpice d'Excideuil	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	TOTAL
Nb de contrôles	8	6	6	9	1	2	16	5	5	16	4	78

### Répartition des contrôles de conception par commune 2016

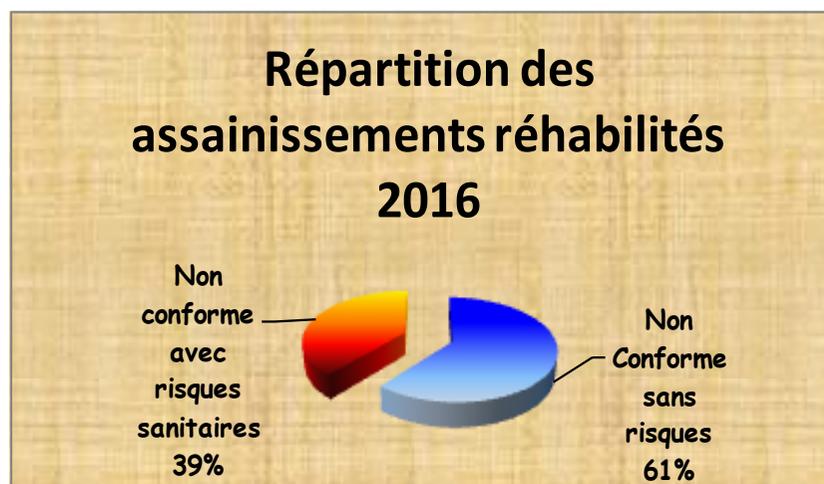
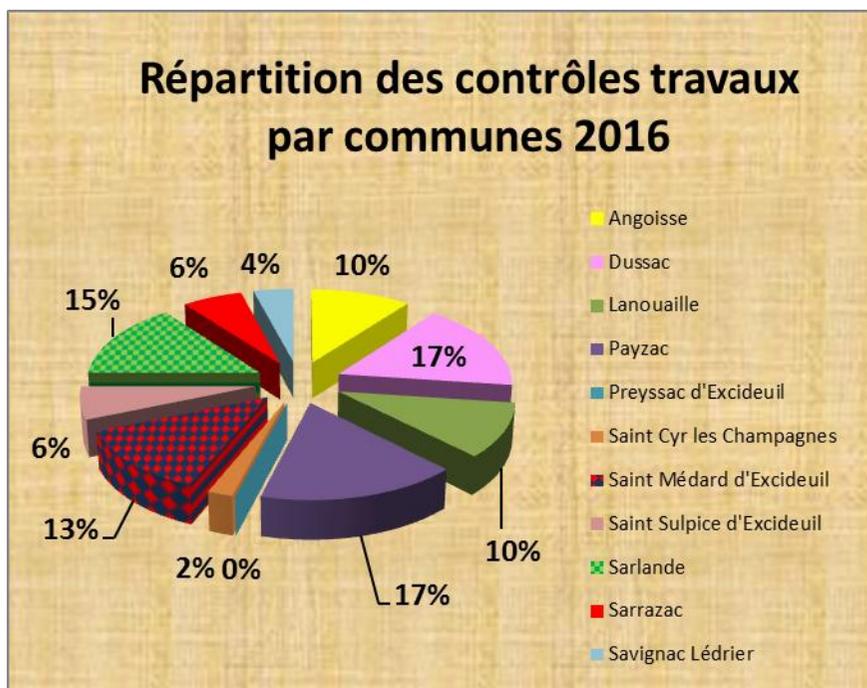


### Répartition par type de conception 2016



## Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de bonne exécution

Communes	Angoisse	Dussac	Lanouaille	Payzac	Preyssac d'Excideuil	St Cyr les Champagnes	St Médard d'Excideuil	St Sulpice d'Excideuil	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	TOTAL
Nb de contrôles	5	8	5	8	0	1	6	3	7	3	2	48



## Diagnostics des installations existantes 2016

La quasi totalité des diagnostics des installations d'assainissement non collectif sur les communes de St Cyr les Champagnes, Sarlande, Savignac Lédrier, Payzac, St Sulpice d'Excideuil, Lanouaille, Dussac , Angoisse, Sarrazac et Saint Médard d'Excideuil ont été réalisés, hormis pour les propriétaires qui ont refusé le contrôle après plusieurs relances du service.

En 2016, le service a effectué les contrôles diagnostics sur la commune de Preyssac d'Excideuil et réalisé dans sa grande majorité les contrôle périodique de bon fonctionnement de la commune de Savignac Lédrier

L'avis sur la conformité des installations d'assainissement non collectif a été revue avec l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012, expliquant cette hausse de non-conformité (les avis « conforme sous réserves », tolérés dans la précédente réglementation ont été remplacés par des avis « non conforme »).

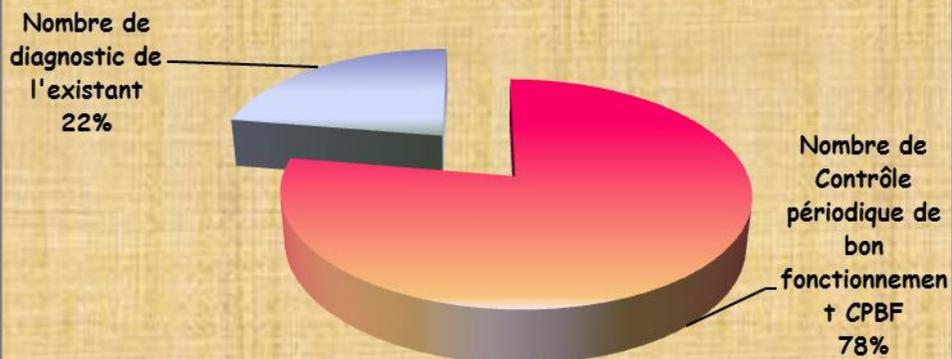
### Répartition des contrôles par communes :

Communes		Angoisse	Dussac	Lanouaille	Payzac	Preyssac d'Excideuil	St Cyr les Champagnes	St Médard D'Excideuil	St Sulpice d'Excideuil	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	TOTAL
Conforme		0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
Non conforme	Avec risque sanitaire avéré	0	0	0	0	5	0	8	0	0	1	0	14
	Sans risque sanitaire avéré	0	0	0	0	36	0	9	0	1	3	0	49
Nombre de contrôles		0	0	0	0	44	0	17	0	1	4	0	66

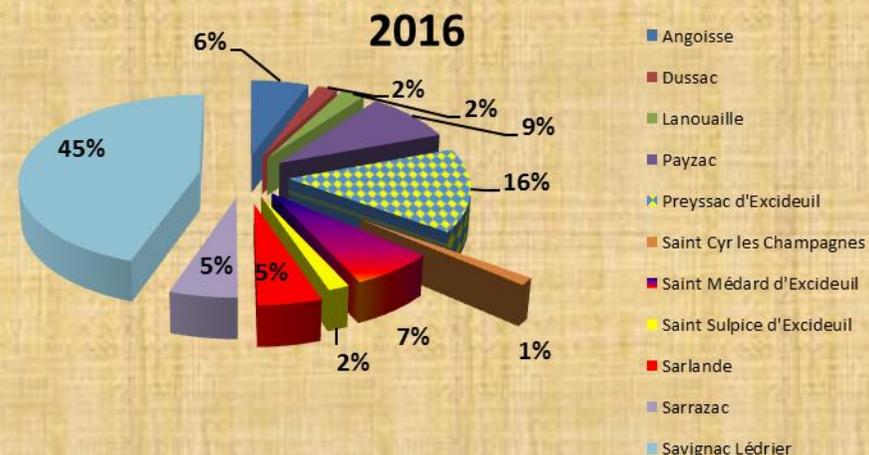
### Contrôles périodiques de bon fonctionnement 2016 - CPBF (contrôle réalisé tous les 5 ou 9 ans, selon le cas)

Communes		Angoisse	Dussac	Lanouaille	Payzac	Preyssac d'Excideuil	St Cyr les Champagnes	St Médard D'Excideuil	St Sulpice d'Excideuil	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier	TOTAL
Conforme		14	0	5	18	2	2	2	4	7	10	18	82
Non conforme	Avec risque sanitaire avéré	0	1	0	1	0	1	0	0	2	0	30	35
	Sans risque sanitaire avéré	3	5	2	8	0	1	1	1	5	2	84	132
Nombre de contrôles		17	6	7	27	2	4	3	5	14	12	132	229

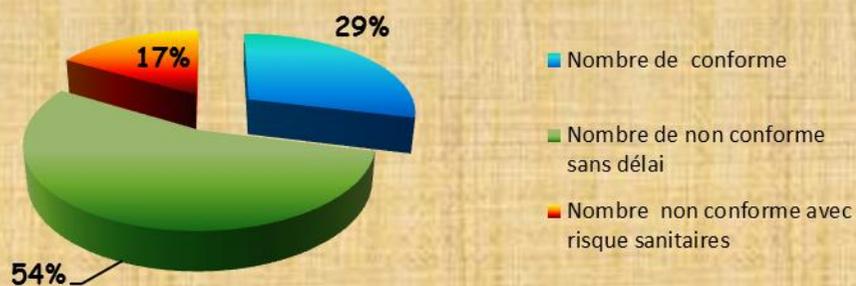
## Répartition des contrôles 2016 sur existant



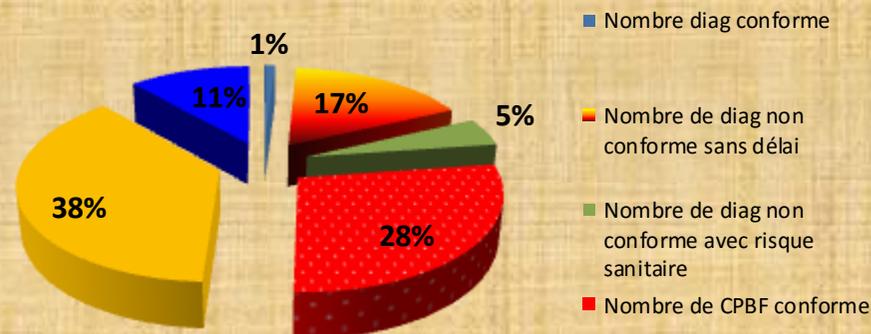
## Répartition des contrôles (diag, CPBF, vente) par communes 2016



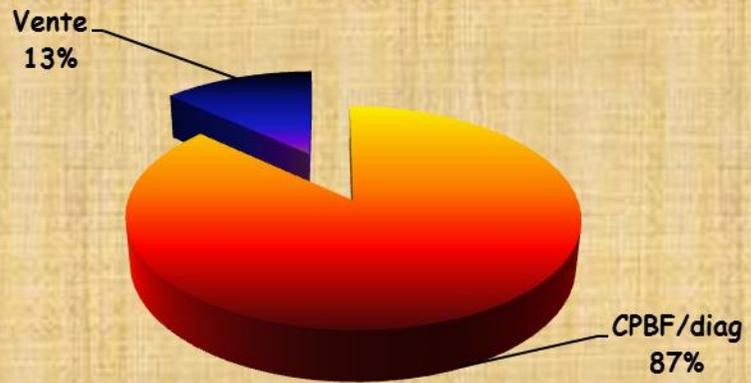
## Répartition des avis (diag, CPBF, vente) 2016



## Répartition des avis en fonction du type de contrôle 2016



### Rapport entre les ventes et les diag/CPBF 2016



## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

### Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Le calcul de l'indicateur « Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif » a été revu avec l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 :

Arrêté du 2 mai 2007 : Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est défini par l'arrêté du 2 mai 2007, comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Arrêté du 2 décembre 2013 : L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2014	2015	2016
Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté <i>(élimination des doublons - installations contrôlées 2 fois ou plus)</i>	1243	1355	1419
Nombre total d'installations effectives contrôlées (en dehors des contrôles de conception et d'implantation - projets) depuis la mise en place du service <i>(élimination des doublons - installations contrôlées 2 fois ou plus)</i>	2321	2559	2637
<b>Taux de conformité (%)</b>	<b>53,55 %</b>	<b>52.95 %</b>	<b>53.81 %</b>

Pour information le nombre total de contrôles réalisés par le service depuis sa création est de : **3 615** (+ 820 contrôles de conception et d'implantation = **4 435**)

Par conséquent, **978** installations ont fait l'objet de 2 contrôles de la part du service : soit un contrôle périodique de bon fonctionnement, soit un contrôle travaux dans le cadre d'une mise en conformité.

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial.

A ce titre, il est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de communes.

Ce budget annexe répond à l'instruction comptable M 49.

### La redevance assainissement non collectif :

Le service est financé par une redevance à la charge des usagers du service.

Le Conseil communautaire, par délibération du 26/10/2006, modifiée par les délibérations du 23/09/2008, 3/02/2011 et 29/03/2012, a fixé les tarifs de la redevance.

Le service est assujetti à la TVA

Evolution du tarif de l'assainissement non collectif :

	Désignation	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	Variation
Part de la Collectivité  Prestations HT	Contrôle de conception et d'implantation des installations nouvelles et réhabilitation	47.39	47.39	47.39	47.39	47.39	47.39	47.39	47.39	0 %
	Contrôle de bonne exécution des installations nouvelles et réhabilitations	18.01/ an (sur 5 ans)	90.05 € ou 18.01/ an (sur 5 ans)	90.05 €	90.05 €	90.05 €	0%			
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	18.01/an (sur 5 ans)	18.01/an (sur 5 ans)	18.01/an (sur 5 ans)	18.01/an (sur 5 ans)	90.05 € ou 18.01/an (sur 5 ans)	90.05 €	90.05 €	90.05 €	0%
Redevances et taxes	TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %	7 %	7 %	10 %	10 %	10 %	0 %

Les redevances sont perçues par titre de recette exécutoire émis par la Trésorerie d'Excideuil.

👉 Dépenses et recettes d'exploitation 2016

Dépenses réelles : **64 351.45 €**

Recettes réelles : **64 988.80 €**

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC

### Investissements 2016

Néant

### Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes

	2016
Encours de la dette au 31/12/2016	0.00 €
Remboursement au cours de l'exercice	0.00 €
dont en intérêts	0.00 €
dont en capital	0.00 €



**Rapport Annuel**  
**Sur le Prix et la Qualité**  
**du**

**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**- Exercice 2016 -**

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> .....	page 19
👉 <i>Organisation administrative du service</i>	
👉 <i>Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population         Desservie</i>	
👉 <i>Prestations assurées dans le cadre du service</i>	
👉 <i>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)</i>	
👉 <i>Activités du service en 2016</i>	
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC</b> .....	page 29
👉 <i>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif</i>	
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC</b> .....	page 30
👉 <i>La redevance assainissement non collectif</i>	
👉 <i>Dépenses et recettes d'exploitation 2016</i>	
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC</b> .....	page 32
👉 <i>Investissements 2016</i>	
👉 <i>Etat de la dette</i>	

# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Organisation administrative du service

Suite à la prise de compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement - ... Assainissement non collectif », la Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord s'est dotée par délibération du 09/01/2007 d'un service d'assainissement non collectif.

→ Ce service, avec budget annexe, est exploité en régie et dispose de deux techniciens, chargés :

4. de renseigner les usagers sur l'assainissement ;
5. de procéder au contrôle technique de conception et de réalisation des installations d'assainissement autonomes (neuves ou réhabilitées) ;
6. de procéder au contrôle technique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

→ Le service intervient sur 20 communes, à savoir :

ANLHIAC, LA BOISSIERE D'ANS, BROUCHAUD, CHERVEIX CUBAS, CLERMONT D'EXCIDEUIL, COULAURES, CUBJAC, EXCIDEUIL, GENIS, MAYAC, SAINT-GERMAIN-DES-PRES, SAINT-JORY-LAS-BLOUX, SAINT-MARTIAL D'ALBAREDE, SAINT-MESMIN, SAINT-PANTALY-D'ANS, SAINT-PANTALY-D'EXCIDEUIL, SAINT-RAPHAEL, SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE, SALAGNAC et SAVIGNAC-LES-EGLISES.

Chacune de ces communes ayant transféré leur compétence assainissement non collectif à la Communauté de communes.

→ Le règlement de service a été adopté par le conseil communautaire en date du 29 janvier 2008 et modifié les 28 septembre 2009, 28 novembre 2011 et 25 février 2014.

→ Les zonages d'assainissement ont été réalisés sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord.

Délibérations des communes approuvant le zonage d'assainissement :

- Anlhiac : 05/10/2006
- La Boissière d'Ans : 15/12/2006
- Brouchaud : 27/09/2006
- Cherveix Cubas : 24/01/2002
- Clermont d'Excideuil : 17/12/2014
- Coulaures, Mayac, Saint Jory Las Bloux, Saint Germain des prés, Saint Pantaly d'Ans, Saint Pantaly d'Excideuil, Savignac Les Eglises : 10/07/2007
- Cubjac, Saint Vincent Sur l'Isle, Saint Martial d'Albarède : 01/10/2012
- Excideuil : 18/06/2001
- Génis : 20/09/2007

- Saint Mesmin : 30/09/2006
- Saint Raphaël : 17/02/2006
- Salagnac : 25/03/2005

 Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie (D 301.0)

COMMUNES	Installations ANC estimées après travaux Assainissement Collectif et données INSEE sur le logement	Estimation de la population desservie (d'après taux occupation INSEE)
ANLHIAC	210	288
BROUCHAUD	167	227
CHERVEIX CUBAS	273	627
CLERMONT D'EXCIDEUIL	140	252
COULAURES	310	858
CUBJAC	242	742
EXCIDEUIL	203	1210
GENIS	307	468
LA BOISSIERE D'ANS	134	226
MAYAC	173	322
SAINT GERMAIN DES PRES	309	544
SAINT JORY LAS BLOUX	170	249
SAINT MARTIAL D'ALBAREDE	148	487
SAINT MESMIN	230	312
SAINT PANTALY D'ANS	82	150
SAINT PANTALY D'EXCIDEUIL	59	148
SAINT RAPHAEL	86	104
SAINT VINCENT SUR L'ISLE	129	286
SALAGNAC	84	821
SAVIGNAC LES EGLISES	278	1009
	<b>3734</b>	<b>9330</b>

## Prestations assurées dans le cadre du service

### **Information et sensibilisation des usagers et des acteurs de l'assainissement non collectif**

Une des principales missions du SPANC est de répondre aux attentes et interrogations des usagers mais aussi des acteurs de l'assainissement non collectif (élus, artisans, bureaux d'études, architectes...) en les informant sur la réglementation en vigueur (entretien, articles, plaquettes...).

### **Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT. Soit :**

#### **- Pour les Installations neuves ou réhabilitées :**

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation.

Le service effectue **le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier**. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- conforme avec la réglementation en vigueur
- en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, **le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages**. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

#### **- Pour les Installations existantes :**

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

#### **- Pour l'ensemble des Installations :**

Pour l'ensemble des installations contrôlées, la réglementation prévoit un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien. Il a pour objectif de vérifier que le fonctionnement des dispositifs d'assainissement ne crée pas de nuisances environnementales et/ou de problèmes sanitaires.

La périodicité des contrôles est de 6 ans

**A l'issue de chacun des contrôles un rapport de visite est rédigé et est transmis au propriétaire, au locataire s'il y a lieu et à la commune.**

 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

	Nombre de points	Points obtenus
<b>A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	20
Application d'un règlement de SPANC approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30	30
<b>B/ Éléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place</b>		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>110</b>

 Activités du service en 2016 :

Diagnostic existant	Contrôle périodique de bon fonctionnement	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle Travaux	TOTAL
84	151	62	82	<b>379</b>

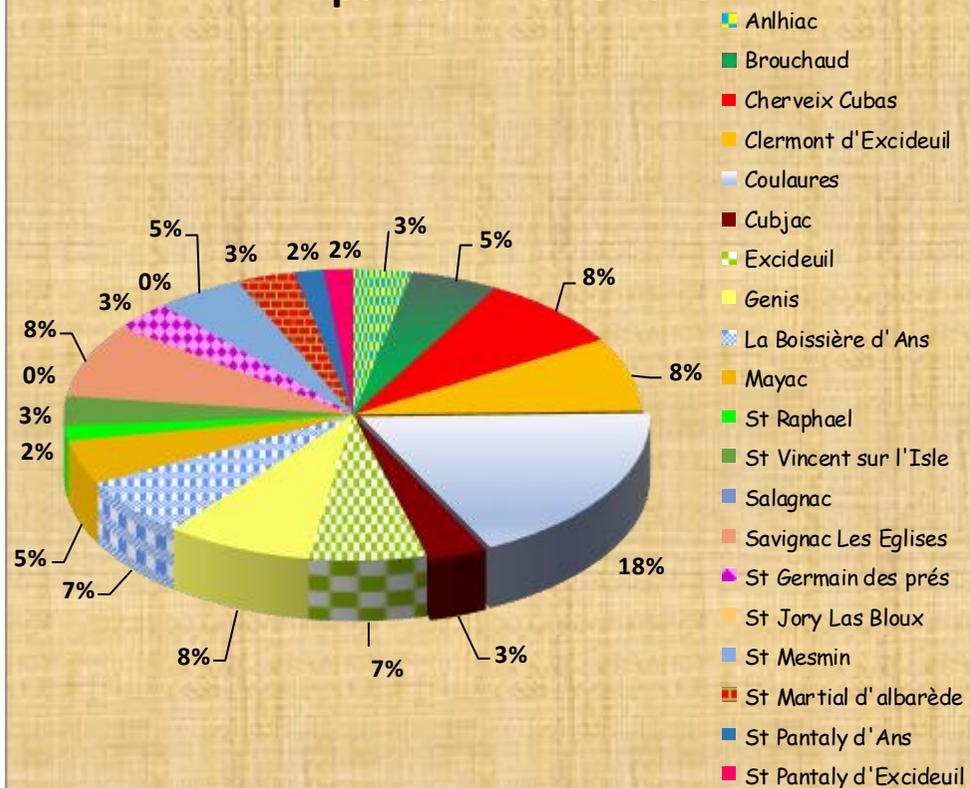
**Détail des contrôles sur le territoire de la Communauté de communes Causse et Rivières en Périgord**

**Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de conception et d'implantation**

Communes	Anhiac	Brouchaud	Cherveix Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac	Excideuil	Genis	La Boissière d'Ans	Mayac	St Raphael
Nombre de contrôle 2016	2	3	5	5	11	2	4	5	4	3	1

Communes	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Savignac Les Eglises	St Germain des prés	St Jory Las Bloux	St Mesmin	St Martial d'albarède	St Pantaly d'Ans	St Pantaly d'Excideuil	<b>total</b>
Nombre de contrôle 2016	2	0	5	2	0	3	2	1	1	<b>61</b>

## Répartition des contrôles de conception par commune 2016



## Répartition par type de conception 2016

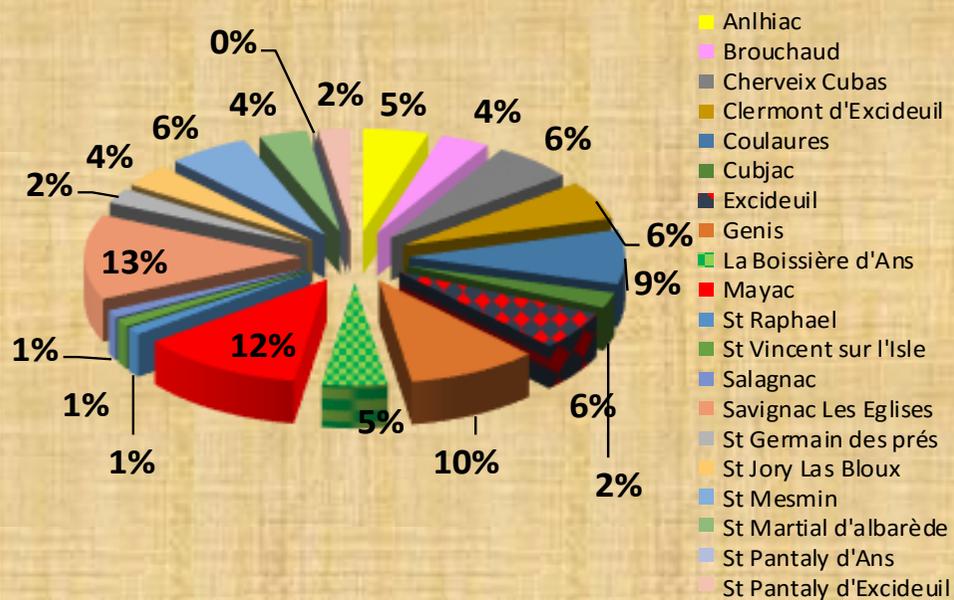


### Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de bonne exécution

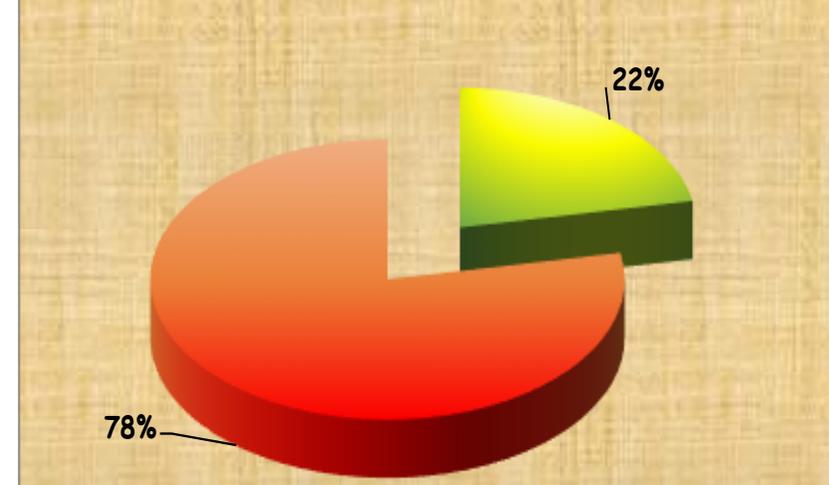
Communes	Anhiac	Brouchaud	Cherveix Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac	Excideuil	Genis	La Boissière d' Ans	Mayac	St Raphael
Nombre de contrôle 2016	4	3	5	5	7	2	5	8	4	10	1

Communes	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Savignac Les Eglises	St Germain des prés	St Jory Las Bloux	St Mesmin	St Martial d'albarède	St Pantaly d'Ans	St Pantaly d'Excideuil	total
Nombre de contrôle 2016	1	1	11	2	3	5	3	0	2	82

### Répartition des contrôles travaux par communes 2016



### Répartition des contrôles travaux 2016



## Diagnostics des installations existantes 2016

L'avis sur la conformité des installations d'assainissement non collectif a été revue avec l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012, expliquant cette hausse de non-conformité (les avis « conforme sous réserves », tolérés dans la précédente réglementation ont été remplacés par des avis « non conforme »).

### Répartition des contrôles par communes :

Communes	Anhiac	Brouchaud	Cherveix Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac	Excideuil	Génis	La Boissière d'Ans	Mayac	Saint Raphaël	Saint Vincent sur L'isle
<b>Conforme</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>1Non conforme</b>	<b>Avec risque sanitaire avéré</b>	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
	<b>Sans risque sanitaire avéré</b>	0	0	0	1	0	2	0	1	0	0	0
<b>Nombre de contrôles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

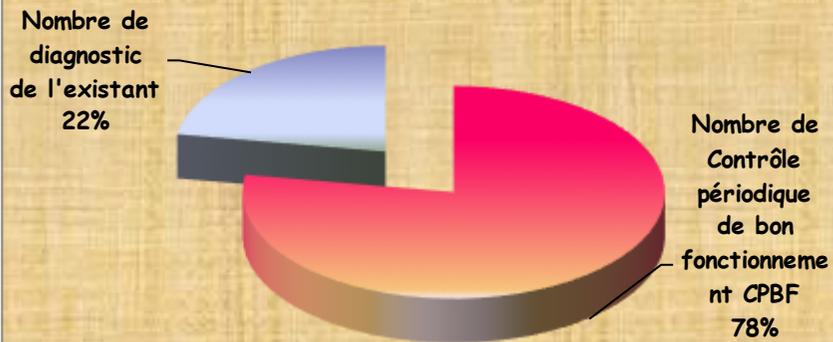
Communes	Salagnac	Savignac Les Eglises	Saint Germain des prés	Saint Jory Las Bloux	Saint Mesmin	Saint Martial d'Albarède	Saint Pantaly d'Ans	Saint Pantaly d'Excideuil	Total
<b>Conforme</b>	0	0	0	0	8	1	0	0	9
<b>Non conforme</b>	<b>Avec risque sanitaire avéré</b>	1	0	0	22	0	1	0	27
	<b>Sans risque sanitaire avéré</b>	0	3	1	36	3	0	3	51
<b>Nombre de contrôles</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>66</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>87</b>

**Contrôles périodiques de bon fonctionnement 2016 - CPBF (contrôle réalisé tous les 5 ou 9 ans, selon le cas)**

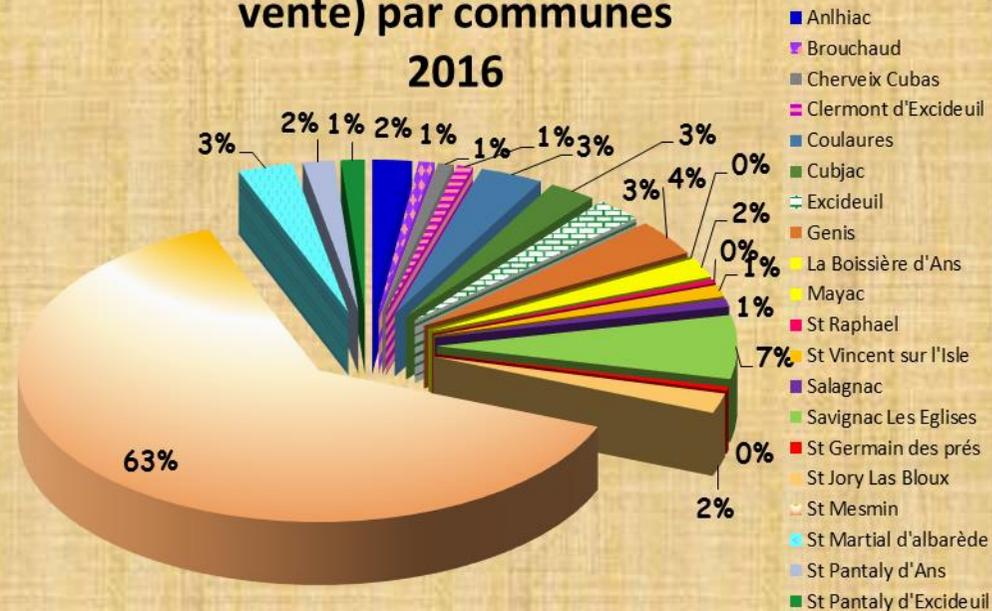
Communes	Anhiac	Brouchaud	Cherveix Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac	Excideuil	Génis	La Boissière d'Ans	Mayac	Saint Raphaël	Saint Vincent sur L'isle
<b>Conforme</b>	1	0	0	0	2	1	1	3	0	2	0	1
<b>1Non conforme</b>	<b>Avec risque sanitaire avéré</b>	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0
	<b>Sans risque sanitaire avéré</b>	4	1	2	1	6	3	4	0	3	1	2
<b>Nombre de contrôles</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Communes	Salagnac	Savignac Les Eglises	Saint Germain des prés	Saint Jory Las Bloux	Saint Mesmin	Saint Martial d'Albarède	Saint Pantaly d'Ans	Saint Pantaly d'Excideuil	Total
<b>Conforme</b>	0	4	0	0	17	1	0	0	<b>33</b>
<b>Non conforme</b>	<b>Avec risque sanitaire avéré</b>	0	1	0	2	17	0	0	<b>23</b>
	<b>Sans risque sanitaire avéré</b>	1	8	0	2	48	2	3	<b>92</b>
<b>Nombre de contrôles</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>82</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>148</b>

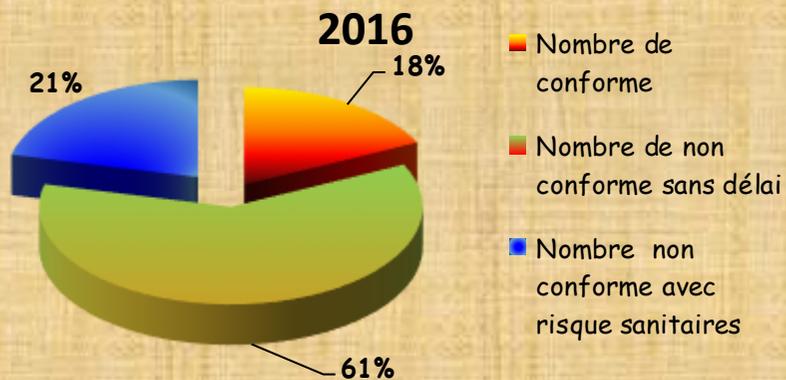
## Répartition des contrôles 2016 sur existant



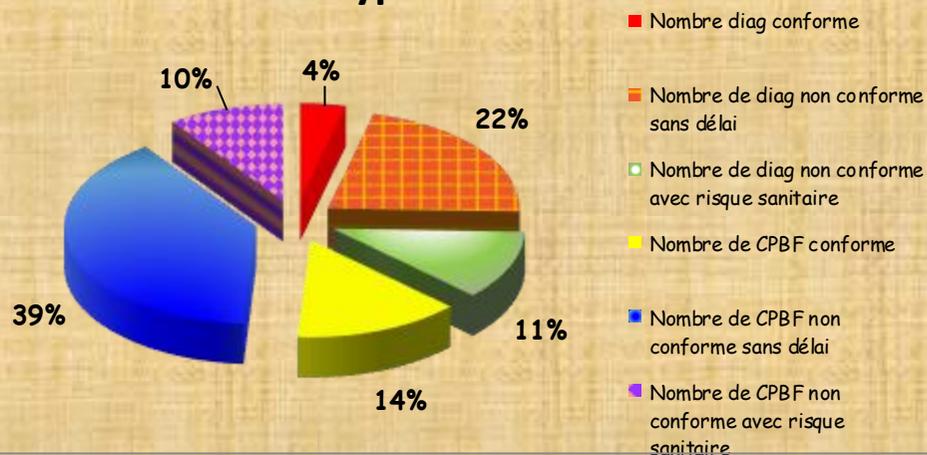
## Répartition des contrôles (diag, CPBF, vente) par communes 2016



## Répartition des avis (diag, CPBF, vente) 2016



## Répartition des avis en fonction du type de contrôle 2016



## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

### Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Le calcul de l'indicateur « Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif » a été revu avec l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 :

Arrêté du 2 mai 2007 : Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est défini par l'arrêté du 2 mai 2007, comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Arrêté du 2 décembre 2013 : L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2015	2016
Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté <i>(élimination des doublons - installations contrôlées 2 fois ou plus)</i>	2544	2604
Nombre total d'installations effectives contrôlées (en dehors des contrôles de conception et d'implantation - projets) depuis la mise en place du service <i>(élimination des doublons - installations contrôlées 2 fois ou plus)</i>	3117	3204
<b>Taux de conformité (%)</b>	<b>81.6 %</b>	<b>81.3 %</b>

Pour information le nombre total de contrôles réalisés par le service depuis sa création est de : **4021**

Par conséquent, **852** installations ont fait l'objet de 2 contrôles de la part du service : soit un contrôle périodique de bon fonctionnement, soit un contrôle travaux dans le cadre d'une mise en conformité.

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial.

A ce titre, il est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de communes.

Ce budget annexe répond à l'instruction comptable M 49.

### La redevance assainissement non collectif :

Le service est financé par une redevance à la charge des usagers du service.

Le Conseil communautaire, par délibération du 30/03/2007, modifiée par les délibérations du 19/02/2008 et du 28/11/2011, a fixé les tarifs de la redevance.

Evolution du tarif de l'assainissement non collectif :

	Désignation	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	Variation
Part de la Collectivité  Prestations TTC	Contrôle de conception et d'implantation des installations nouvelles et réhabilitation	92 €	92 €	92 €	0%
	Contrôle de bonne exécution des installations nouvelles et réhabilitations	92 €	92 €	92 €	0%
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	72 €	72 €	72 €	0 %
	Diagnostic dans le cadre de la vente du bien immobilier	120 €	120 €	120 €	0 %
Redevances et taxes	TVA	TVA est incluse dans les tarifs ci-dessus			

Les redevances sont perçues par :

- prélèvement semestriel via la facture d'eau
- titre de recette exécutoire émis par la Trésorerie d'Excideuil pour les contrôles de conception, de bonne exécution et vente.

👉 Dépenses et recettes d'exploitation 2016

- Dépenses réelles : 39 527.79 €
- Recettes réelles : 112 515.81 € (la redevance d'assainissement non collectif est prélevée semestriellement via la facture d'eau sur l'ensemble des usagers)

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC

### Investissements 2016

Dépenses : 21 577.76 €

- Tarières et infiltromètre : 1 540.16 €
- Véhicule RENAULT KANGOO : 12 703.20 €
- Tablettes tactiles (2) : 7 334.40 €

### Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes

	2016
Encours de la dette au 31/12/2016	0.00 €
Remboursement au cours de l'exercice	0.00 €
dont en intérêts	0.00 €
dont en capital	0.00 €